

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT

DE DEAUVILLE - NORMANDIE

Aéroport de Deauville - Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 31 MARS 2017 A 18 HEURES

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, LE 31 MARS, A 18 HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 24 MARS DEUX MILLE DIX-SEPT, S'EST REUNI A L'HÔTEL DE REGION NORMANDIE SITUE A CAEN, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN, PRESIDENT.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville – Normandie,
Monsieur Serge TOUGARD, Conseiller Régional de Normandie,
Madame Michèle ROUVEIX, Conseillère Régionale de Normandie,
Madame Lynda LAHALLE, Conseillère Régionale de Normandie,
Monsieur Philippe AUGIER, Maire de Deauville,
Monsieur Pascal LEBLANC, Adjoint au Maire de Deauville,
Monsieur Dominique MERLIN, Adjoint au Maire de Deauville,

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE, Vice-Président de la Région Normandie,
Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Vice-Présidente de la Région Normandie,
Monsieur Rodolphe THOMAS, Vice-Président de la Région Normandie, suppléé par Madame Michèle ROUVEIX,
Monsieur Emmanuel MEZERAY, Conseiller Régional de la Région Normandie, suppléé par Madame Lynda LAHALLE,
Monsieur Guillaume CAPARD, Adjoint au Maire de Deauville,

Un pouvoir pour représentation et vote est donné à Monsieur Hervé MORIN par Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE.

Un pouvoir pour représentation et vote est donné à Monsieur Serge TOUGARD par Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK.

7 délégués étant présents à 18h10, le quorum est atteint en début de séance qui débute alors.

Le Comité Syndical désigne Monsieur Serge TOUGARD pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des remarques ou des objections à formuler à propos de ce document. En l'absence de remarques ou d'objections, le Conseil Syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016.

Présentation de l'étude du Cabinet Déelles

A la demande du Président une étude a été présentée sur les possibilités de rénovation et d'agrandissement de l'aérogare. Un débat s'ensuit et il résulte que :

- en dehors de tout développement commercial, il apparaît que l'aérogare actuelle n'est pas en capacité de traiter correctement plusieurs vols simultanément du fait de son exigüité et des normes de sécurité AESA auxquelles s'ajoutent celles relatives à son statut d'ERP. Cette situation semble handicaper le développement de la plateforme aux dires de l'exploitant.
- cependant, la Région Normandie va lancer une étude afin de définir une stratégie aéroportuaire normande qui doit englober les 4 principaux aéroports normands. De cela pourra découler une offre différente et complémentaire sur chaque aéroport, offre inconnue à ce jour.

Cette étude prendra en compte les besoins des Normandes, des entreprises mais aussi des compagnies aériennes tant en termes de développement de clientèles que des prochains modules aéronautiques à venir. Le rapport final devant être rédigé pour la fin de l'année, l'exploitant de l'aéroport pourrait lancer maintenant son programme de rénovation tout en gardant un calendrier qui inclurait les deux études avec une restitution conjointe aux mêmes dates.

Le Président souhaite en conclusion, rencontrer Madame HAIZE-HAGRON avant le prochain comité syndical afin d'avoir son avis sur cette problématique qui semble toucher également Caen. Si la rénovation semble impérative comme le présente l'exploitant et qu'elle puisse être concomitante à l'étude régionale afin de prendre en compte les observations de cette dernière, alors il demandera aux membres du Conseil Syndical de statuer définitivement sur ces dossiers en envisageant la rénovation de l'aérogare.

Débat d'Orientations Budgétaires 2017

Monsieur Hervé MORIN, Président rappelle qu'en application de l'article L. 5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation aux syndicats mixtes associant des collectivités territoriales, de débattre des orientations générales du budget dans les deux mois qui précèdent l'examen de celui-ci. Ce débat vise à préfigurer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et informer le Comité Syndical sur l'évolution de la situation financière du Syndicat Mixte.

En 2016, l'Aéroport de Deauville – Normandie a donc modifié et pérennisé son offre commerciale et a accueilli 139 900 passagers contre 149 326 passagers en 2015, baisse liée principalement au départ de la compagnie Flybe (7 475 passagers en 2015).

Ce résultat confirme le potentiel de l'infrastructure avec une moyenne annuelle de plus de 133 000 passagers sur les 5 derniers exercices.

Cette année, sous l'impulsion de la Région Normandie, une réflexion a été mise en place sur les moyens et les conditions d'une coopération entre les différentes plateformes normandes, dossier qui sera évoqué dans le rapport suivant.

I) Perspectives en fonctionnement :

Les dépenses de rémunération du personnel du Syndicat Mixte (1 Equivalent Temps Plein) devraient se maintenir en 2017 au niveau de celles de 2016 (+2% lié au glissement vieillissement / technicité et la légère hausse du point d'indice) soit un montant de 58 489 € contre 57 340 € pour l'exercice précédent.

Les autres charges de fonctionnement quotidien du syndicat (location des bureaux, entretien du véhicule, fluides, formation professionnelle, adhésions aux organismes extérieurs...) ainsi que le chapitre pour

Dépenses imprévues sont toutes révisées à la baisse pour un montant de 118 500 € contre 145 000 € en 2016 (études sur la rénovation de l'aérogare terminées – Rapport Déelles).

Le Syndicat Mixte a repris depuis 2015 les charges liées aux taxes foncières actuellement acquittées par l'Exploitant. Cette charge est estimée aujourd'hui à un montant de 260 000 € sur les finances syndicales (+2%).

Le Syndicat Mixte maintiendra son aide financière apportée à l'Exploitant en prenant partiellement (50 %) à sa charge certaines opérations de communication et de promotion de l'aéroport pour mener des actions de lobbying en direction des compagnies aériennes régulières et des tours opérateurs nationaux ou internationaux pour un montant pouvant aller jusqu'à 277 670,40 € (le montant maximum autorisé par les lignes européennes), 2017 étant, à ce jour, la dernière année d'exploitation de la ligne Ryanair - Deauville / Stansted.

Le Syndicat mixte prend en charge les investissements liés à la sécurité et à la sûreté conformément aux lignes directrices européennes, sous réserve de la même prise en charge de ces investissements par la DGAC. L'Exploitant reverse alors la part perçue de la DGAC au profit du SMADN au titre des taxes sur la sûreté acquittées par les passagers.

Le montant des amortissements pour 2017 s'élèverait à 934 569 €.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement est estimée à environ 1 649 228,40 €, soit une baisse de 14,8% par rapport à 2016 (montant de 1 935 480,90 € qui incluait un rattrapage de subvention de fonctionnement pour l'année 2015).

II) Perspectives en investissement

Le Syndicat Mixte accorde des subventions d'investissement à la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine – Estuaire, Délégation du Pays d'Auge dans les conditions prévues au chapitre IV du sous-traité de gestion conclu entre le Syndicat Mixte et la Chambre de Commerce et d'Industrie. L'intensité maximale des aides est de 75% conformément aux Lignes Directrices Européennes.

Comme les années précédentes, la convention de partenariat 2017 avec la Chambre prévoira une participation du syndicat Mixte au financement des investissements, calculée sur la base d'un taux maximal approuvé en Comité Syndical avec l'obligation pour l'Exploitant de solliciter d'autres financements pouvant réduire à même hauteur la participation financière du Syndicat Mixte.

En 2017, les investissements du Syndicat Mixte seront composés, d'une part, par l'achèvement des opérations prévues en 2016 qui seront inscrites en restes à réaliser dans le budget primitif 2017, et, d'autre part, par de nouvelles opérations.

A) Investissements terminés :

- 1) Suite à de nombreuses intrusions de gros gibier constatées vers le seuil 12 (Côté Mer), il a été nécessaire de renforcer 2 500 mètres de clôtures dont 750 mètres en matériaux amagnétique du fait de la proximité de l'aide électronique à l'atterrissage en bout de piste. Cette opération d'un montant de 50 000 €, a été financée à 85% par le Syndicat Mixte au titre de la sûreté (42 885 €). La DGAC a donné son accord pour une aide financière de 20 000 € qui nous sera reversée (22 885€ au final à charge du Syndicat).
- 2) Rénovation des sanitaires du hall d'entrée pour un coût de 38 000 €,
- 3) Acquisitions de détecteurs d'explosifs pour 60 000 € qui seront remboursés intégralement par la DGAC au titre de la Sûreté / Sécurité,

B) Investissements en cours :

- 1) Les opérations de déviation de la RD 74 sont terminées depuis 2 ans mais les services du Département du Calvados tardent à faire parvenir au Syndicat Mixte les documents de cession de propriété de ces nouveaux espaces, au titre de l'Euro symbolique. Cette opération devrait être enfin close durant cet exercice budgétaire,
- 2) Les opérations pour la mise en place d'un Papi supplémentaire à la demande de la DGAC, seront réalisées en 2017. En effet, l'Exploitant est en phase finale de certification européenne et il était préférable d'attendre la validation définitive de ce dossier par la DGAC avant tout investissement sur ces équipements (d'autres travaux auraient pu être demandés).

C) Investissements à venir en 2017 :

1) Suite à la présentation du Cabinet Déelles relative à la rénovation des infrastructures, il appartient aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur les travaux nécessaires pour la restructuration de l'aérogare. Les membres du comité syndical approuvent donc le projet de rénovation – agrandissement du bâtiment existant, une enveloppe de 600 K€ pour les dépenses liées aux études techniques devra être inscrite au budget du Syndicat Mixte pour l'année 2017 **sous condition que le rapport final concernant la rénovation de l'aérogare soit conforme avec les résultats de l'étude stratégique à venir.**

2) Suite à la procédure de certification européenne actuellement en cour, il apparaît nécessaire de procéder au dévoiement d'une partie de la clôture et à son renforcement le long de la RD 74 pour satisfaire aux normes de suretés aériennes. Le coût de cette opération est estimé à 102 900 €, opération qui pourrait faire l'objet d'une subvention de la DGAC d'un montant de 58 800 € en déduction au titre de la sureté – sécurité.

D) Investissements propres au Syndicat Mixte

- 1) Les services de l'Aviation Civile ont proposé au Syndicat Mixte de faire l'acquisition de l'actuel bâtiment occupé par les pompiers (SSLIA) pour un coût modique (1 000 €) car construit sur les terrains de la Ville de Deauville puis mis à la disposition du syndicat. Cette structure présente de graves défauts d'étanchéités (murs et huisseries) et nécessite une importante opération de réfection pour un montant estimatif de 160 000 €.

Une demande de subvention a été déposée auprès des services de la DGAC étant donné que les SSLIA participent à la sureté et à la sécurité des aéroports et peuvent donc à ce titre bénéficier d'une aide financière prélevée sur la taxe aéroportuaire.

A la demande du Syndicat Mixte, l'Exploitant a effectué une démarche en ce sens pour un cofinancement de l'opération avant toute acquisition. Les fonds accordés viendront en déduction du coût de rénovation.

- 2) La poursuite de la mise en valeur de la Normandie dans les bâtiments de l'Aérogare avec notamment l'installation de nouveaux supports d'affichage, des cadres et des affichages muraux, intérieurs et extérieurs, estimé à hauteur de 7 500 € Le programme définitif sera arrêté lors du vote du budget,

L'ensemble des investissements prévus pour 2017 devraient s'élever à un montant d'environ 870 400 € et feront l'objet d'une convention pour la part cofinancée entre le Syndicat et l'Exploitant. Ils seront entièrement financés dans le cadre des recettes d'investissement liées aux dotations des amortissements du Syndicat Mixte provenant des participations des collectivités membres.

Enfin, l'ensemble des travaux effectués par le Syndicat Mixte depuis 2007, génère, pour l'année 2017, un montant d'amortissements s'établissant à hauteur de 934 569 €. Au regard des investissements envisagés l'an prochain, il est proposé un budget en léger suréquilibre d'un peu plus de 877 729,90 € pour la section d'investissement.

Ceci n'enfreint pas le principe de l'équilibre réel selon la nomenclature M14 qui considère qu'un budget n'est pas en déséquilibre quand les recettes d'une section ou deux sections sont votées en suréquilibre (articles L.1612-4 et L.1612-7 du CGCT).

Conformément au Code Général des Collectivités Locales et aux règles comptables applicables au Syndicat Mixte, il sera procédé à la reprise anticipée des résultats 2016 dans le Budget Primitif 2017.

L'excédent de la section de fonctionnement couvrira en priorité le besoin de financement de la Section d'Investissement, compte tenu des restes à réaliser. De ce fait, l'ensemble des investissements pourront être honorés sur les ressources propres du Syndicat Mixte.

Enfin, le Syndicat Mixte appliquera l'article L.5722-4 du CGCT qui précise que si les ressources dégagées par la dotation aux amortissements de l'exercice sont supérieures au besoin de financement de la section d'investissement du syndicat, la part excédentaire pourra être reprise en section de fonctionnement, en accord avec le Trésorier du Syndicat Mixte.

En conclusion, les orientations budgétaires proposées pour l'exercice 2017 doivent permettre de poursuivre la bonne exploitation de l'aéroport de Deauville – Normandie, conformément au Sous-traité de gestion conclu entre le Syndicat Mixte et la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine – Estuaire, Délégation du Pays d'Auge tout en permettant à l'Exploitant de présenter un budget en équilibre quant à l'exploitation de l'Aéroport.

Le Conseil Syndical prend acte du débat d'orientations budgétaires 2017.

Adoption de la convention de coopération des aéroports normands

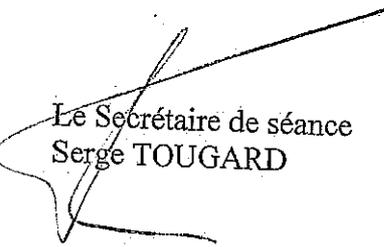
Le Président présente la convention soumise au vote des conseillers syndicaux tout en indiquant que la convention sera signée également dans les mêmes termes par les autres collectivités propriétaires d'aéroports que sont Caen la Mer, la CODAH et Rouen Métropole. Le Conseil Syndical, à l'unanimité, approuve ladite convention annexée (consultable dans les bureaux du syndicat) et autorise le Président à la signer.

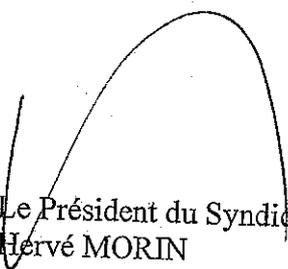
Questions Diverses

Aucune.

La séance est close à 19h00.




Le Secrétaire de séance
Serge TOUGARD


Le Président du Syndicat Mixte,
Hervé MORIN

